

# Procédure file

Informations de base		
RSP - Résolutions d'actualité	<a href="#">2009/2775(RSP)</a>	Procédure terminée
Résolution sur les conventions que l'OIT a classées comme mises à jour		
Sujet		
4.15.03 Aménagement du temps de travail, horaires		
4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail		
4.15.12 Protection et droits des travailleurs, droit du travail		
5.03 Economie mondiale et mondialisation		

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
19/11/2009	Informations supplémentaires		
25/11/2009	Débat en plénière		Résumé
26/11/2009	Résultat du vote au parlement		
26/11/2009	Décision du Parlement	<a href="#">T7-0101/2009</a>	Résumé
26/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2009/2775(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p5
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Question orale/interpellation du Parlement		<a href="#">B7-0228/2009</a>	23/11/2009	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0165/2009</a>	25/11/2009	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0166/2009</a>	25/11/2009	EP	
Proposition de résolution		<a href="#">B7-0167/2009</a>	25/11/2009	EP	
Proposition de résolution commune		<a href="#">RC-B7-0165/2009</a>	25/11/2009		

Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T7-0101/2009</a>	26/11/2009	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	<a href="#">SP(2010)793/2</a>	29/03/2010	EC	

## Résolution sur les conventions que l'OIT a classées comme mises à jour

---

L'Assemblée a tenu un débat sur la question orale [O-0131/2009](#) à la Commission sur la ratification et la mise en oeuvre des conventions de l'OIT mises à jour.

Une proposition de résolution clôturant le débat devait être mise aux voix le 26 novembre 2009.

## Résolution sur les conventions que l'OIT a classées comme mises à jour

---

À la suite du débat qui a eu lieu en séance le 25 novembre 2009 sur la question orale [O-0131/2009](#) à la Commission sur la ratification et la mise en ?uvre des conventions de l'OIT mises à jour, le Parlement européen a adopté une résolution portant sur le même thème.

Le texte adopté en Plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ALDE, Verts/ALE.

Globalement, le Parlement se félicite des conventions qui ont été classées par l'OIT comme mises à jour à l'issue du processus tripartite de l'OIT qui associait les employeurs, les travailleurs et les gouvernements. Il invite les États membres à examiner les arguments sociaux de poids qui plaident en faveur de la ratification et de la mise en ?uvre desdites conventions conformément aux traités de l'Union.

Le Parlement invite également la Commission à :

- indiquer clairement au Parlement et aux États membres les conventions qui relèvent de la compétence de l'Union et celles pour lesquelles le principe de subsidiarité s'applique;
- envisager l'adoption d'une recommandation aux États membres les encourageant à ratifier les conventions qui ont été classées par l'OIT comme étant à jour et à contribuer activement à leur mise en ?uvre, en tenant compte du principe de subsidiarité.

Le Parlement invite également le Président élu du Conseil européen à se montrer aussi ambitieux que possible pour encourager les États membres à ratifier et à mettre en ?uvre les conventions de l'OIT mises à jour.